

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-137 du 29 mai 1978

chargeant le Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Philippe AKPO Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 29 mai 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T :

Article 1er.— Pour compter du 29 mai 1978, le Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 mai 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu NEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGC 4 EJLAS-MERAC 6 autres Ministères 13
SPD 2 EN 2 UNB 2 PSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IRE 1, DCCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1